



Avis d'audience

Le 31 mai 2011

Réf. 2011-H-107

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience pour étudier la demande d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vue de modifier les permis d'exploitation de réacteur de puissance délivrés pour les centrales nucléaires de Darlington et de Pickering-B. Les centrales sont situées respectivement à Clarington et à Pickering (Ontario).

OPG demande à la Commission d'accepter des modifications administratives aux permis pour mettre à jour les révisions de certains documents.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la demande d'OPG. L'audience se déroulera par voie de mémoires soumis par le personnel de la CCSN et OPG.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et accessible au public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'OPG ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Agente de tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C. P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca